

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT JUDICIAIRE DE BEDFORD

CERTIFICAT DE LOCALISATION

Rapport

Je, soussigné, Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, dûment qualifié pour exercer ma profession dans la Province de Québec et tenant mon étude au 1473, rue du Sud, Cowansville, certifie QUE :

Section I : LE MANDAT

À la demande de **Yves Martineau, administrateur**, j'ai effectué un certificat de localisation au **2308, place du Village, unités 310 à 319**, municipalité de la **Ville de Magog**, sur les parties privatives d'un immeuble détenues en copropriété érigées entièrement à l'intérieur d'un emplacement composé des lots **3 275 685, 3 275 697, 3 275 698, 3 275 699, 3 275 700, 3 275 701, 3 275 702, 3 275 703, 3 275 704 et 3 275 705 (parties privatives)** et des lots **3 275 684 et 3 275 687 (parties communes)** du **cadastre du Québec**, circonscription foncière de **Stanstead**. Afin de pouvoir émettre mon opinion, j'ai effectué tous les mesurages et calculs nécessaires pour contrôler l'occupation, vérifier les limites de l'immeuble et ce, sans égard à la prescription acquisitive, et les situer en position relative. De plus, j'ai spécifiquement vérifié les éléments mentionnés aux paragraphes 1 à 23 du premier alinéa de l'article 9 du Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation.

Section II : TITRE DE PROPRIÉTÉ

II.1 Les Recherches

Le dixième jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-neuf, j'ai effectué les recherches, au Registre foncier du Québec en ligne, circonscription foncière de Stanstead et constaté que les propriétaires ci-après décrits, apparaissent à l'index aux immeubles dudit emplacement comme propriétaires aux termes des actes suivants :

Lot 3 275 685 :

Propriétaire : Denis Ménard

Vente du lot 62-101 du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre du Canton de Magog et de la quote-part afférente dans les parties communes de « Nicole Bernier », passée devant M^e Yves Gérin, notaire, le 30 juin 2005 et inscrite au registre foncier dudit bureau, le 4 juillet 2005, sous le numéro 12 478 426.

Lot 3 275 697 :

Propriétaire : Michel Foster



1473, rue du Sud
Cowansville (Québec)
J2K 2Z3
T 450 263-9956 | F 450 243-4205

BOUCHERVILLE - BROSSARD
CHAMBLY - LAC-BROME
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

SANS FRAIS : 1 800 363-1900
BERARDTREMBLAY.COM

Vente du lot 62-301 du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre du Canton de Magog et de la quote-part afférente dans les parties communes de « Michel Hugonier et Marcelle Bon », passée devant M^e Anne Pomerleau, notaire, le 7 novembre 2003 et inscrite au registre foncier dudit bureau, le 10 novembre 2003, sous le numéro 10 861 667.

Lot 3 275 698 :

Propriétaire : Sylvie Ouellet

Vente du lot 62-302 du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre du Canton de Magog et de la quote-part afférente dans les parties communes de « Vianney Duchesne », passée devant M^e Louise Cyr, notaire, le 15 octobre 1999 et inscrite au registre foncier dudit bureau, le 19 octobre 1999, sous le numéro 195 900.

Lot 3 275 699 :

Propriétaires : Steeve Lambert et Danny Girard

Vente du lot 3 275 699 du cadastre du Québec et de la quote-part afférente dans les parties communes de « Maxime St-Jacques et Nathalie Roy », passée devant M^e André Caron, notaire, le 9 août 2008 et inscrite au registre foncier dudit bureau, le 13 août 2008, sous le numéro 15 493 213.

Lot 3 275 700 :

Propriétaires : Steeve Lambert et Danny Girard

Vente du lot 62-202 du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre du Canton de Magog et de la quote-part afférente dans les parties communes de « Serge Bouchard, Gérald Plante et Réginald Michaud », passée devant M^e André Caron, notaire, le 8 décembre 2001 et inscrite au registre foncier dudit bureau, le 12 décembre 2001, sous le numéro 203 199.

Lot 3 275 701 :

Propriétaire : Martin Pouliot

Vente du lot 3 275 701 du cadastre du Québec et de la quote-part afférente dans les parties communes de « Karine Lemelin », passée devant M^e Éric Tremblay, notaire, le 29 avril 2014 et inscrite au registre foncier dudit bureau, le même jour, sous le numéro 20 704 018 .

Lot 3 275 702 :

Propriétaire : Lise Bouvier

Vente du lot 3 275 702 du cadastre du Québec et de la quote-part afférente dans les parties communes de « Marie-Claude Savard », passée devant M^e Amélie Gérin, notaire, le 21 avril 2006 et inscrite au registre foncier dudit bureau, le 24 avril 2006, sous le numéro 13 213 424.



ARPEENTEURS-GÉOMÈTRES

1473, rue du Sud
Cowansville (Québec)
J2K 2Z3
T 450 263-9956 | F 450 243-4205

BOUCHERVILLE - BROSSARD
CHAMBLY - LAC-BROME
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

SANS FRAIS : 1 800 363-1900
BERARDTREMBLAY.COM

Lot 3 275 703 :

Propriétaire : Claude Masson

Vente du lot 62-102 Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre du Canton de Magog et de la quote-part afférente dans les parties communes de « Steve Lambert et Danny Girard », passée devant M^e Line Couture, notaire, le 26 mars 2004 et inscrite au registre foncier dudit bureau, le 30 mars 2004, sous le numéro 11 183 938.

Lot 3 275 704 :

Propriétaire : Claude Rolland

Vente du lot 3 275 704 du cadastre du Québec et de la quote-part afférente dans les parties communes de « Kathleen Laughrea », passée devant M^e Carolle Guillemette, notaire, le 9 janvier 2009 et inscrite au registre foncier dudit bureau, le 12 janvier 2009, sous le numéro 15 885 113.

Lot 3 275 705 :

Propriétaire : Steve Lambert et Dany Christine Girard

Vente du lot 3 275 705 du cadastre du Québec et de la quote-part afférente dans les parties communes de « Kathleen Laughrea », passée devant M^e André Caron, notaire, le 26 août 2011 et inscrite au registre foncier dudit bureau, le 29 août 2011, sous le numéro 18 430 172.

Une déclaration de copropriété, passée devant M^e Sylvie Beauchamp, notaire, le 22 novembre 1988 est inscrite au Registre foncier du Québec en ligne, circonscription foncière de Stanstead, le 23 novembre 1988, sous le numéro 154 496.

Acte de modification à la déclaration de copropriété initiale, passée devant M^e Yves Prévost, notaire, le 8 juillet 1992 est inscrite au Registre foncier du Québec en ligne, circonscription foncière de Stanstead, le 21 juillet 1992, sous le numéro 171 752.

II.2 Historique Cadastral

L'historique cadastral de l'immeuble au Registre foncier du Québec en ligne, circonscription foncière de Stanstead est le suivant :

Les lots 3 275 684, 3 275 685, 3 275 687, 3 275 697, 3 275 698, 3 275 699, 3 275 700, 3 275 701, 3 275 702, 3 275 703, 3 275 704 et 3 275 705 du cadastre du Québec ont été déposés par rénovation cadastrale, le 27 février 2006, selon un plan signé à Québec par Daniel Boisclair, arpenteur-géomètre, le 23 février 2006.

Le lot 3 275 684 remplace le lot 62-1 du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre Canton de Magog.

Le lot 3 275 685 remplace le lot 62-101 du Rang 16 du Canton de



1473, rue du Sud
Cowansville (Québec)
J2K 2Z3
T 450 263-9956 | F 450 243-4205

BOUCHERVILLE - BROSSARD
CHAMBLY - LAC-BROME
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

SANS FRAIS : 1 800 363-1900
BERARDTREMBLAY.COM

Bolton du cadastre Canton de Magog.

Le lot 3 275 687 remplace le lot 62-2 du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre Canton de Magog.

Le lot 3 275 697 remplace le lot 62-301 du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre Canton de Magog.

Le lot 3 275 698 remplace le lot 62-302 du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre Canton de Magog.

Le lot 3 275 699 remplace le lot 62-201 du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre Canton de Magog.

Le lot 3 275 700 remplace le lot 62-202 du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre Canton de Magog.

Le lot 3 275 701 remplace le lot 62-203 du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre Canton de Magog.

Le lot 3 275 702 remplace le lot 62-204 du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre Canton de Magog.

Le lot 3 275 703 remplace le lot 62-102 du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre Canton de Magog.

Le lot 3 275 704 remplace le lot 62-103 du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre Canton de Magog.

Le lot 3 275 705 remplace le lot 62-104 du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre Canton de Magog.

Lesdits lots 62-1, 62-2, 62-101 à 62-104, 62-201 à 62-204, 62-301 et 62-302 du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre Canton de Magog ont été déposés le 10 novembre 1988, selon un plan de subdivision préparé par Daniel Boisclair, arpenteur-géomètre, le 19 septembre 1988.

Le lot 62 du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre Canton de Magog a été déposé le 19 juillet 1988, selon un plan de remplacement préparé par Daniel Boisclair, arpenteur-géomètre, le 28 septembre 1987.

Ledit lot 62 remplace une partie des lots 16 et 18 du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre Canton de Magog, lesquels ont été déposés le 19 février 1985, selon un plan de remplacement préparé par Daniel Boisclair, arpenteur-géomètre, le 16 mars 1984.

Le lot 16 remplace une partie des lots 5C-106, 5A et 5C du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre Canton de Magog. Cependant, la partie



ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

1473, rue du Sud
Cowansville (Québec)
J2K 2Z3
T 450 263-9956 | F 450 243-4205

BOUCHERVILLE - BROSSARD
CHAMBLY - LAC-BROME
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

SANS FRAIS : 1 800 363-1900
BERARDTREMBLAY.COM

du lot 16 qui concerne le présent emplacement, provient d'une partie du lot originaire 5A.

Le lot 18 remplace une partie du lot originaire 5A du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre Canton de Magog.

Le cadastre du Canton de Magog fut confectionné par Abbott True conformément aux dispositions de l'article 5662 des S.R.Q. 1888 et déposé le 15 octobre 1894. Il fut mis en vigueur le 1^{er} décembre 1894 par proclamation en date du 3 novembre 1894.

II.3 Description actualisée de l'immeuble

Un emplacement ayant front sur la place du Village et portant l'adresse municipale 2308, place du Village, unités 310 à 319, en la municipalité de la Ville de Magog étant des parties privatives d'un bâtiment résidentiel détenu en copropriété.

Les lots 3 275 684 (terrain) et 3 275 687 (bâtiment) sont les parties communes pour l'ensemble de la copropriété, tandis que les lots 3 275 685, 3 275 697, 3 275 698, 3 275 699, 3 275 700, 3 275 701, 3 275 702, 3 275 703, 3 275 704 et 3 275 705 sont les parties privatives pour les appartements situés au 2308, place du Village, unités 310 à 319.

II.3 a- PARTIES COMMUNES

La partie commune étant le terrain est désignée comme suit :

Lot : 3 275 684 (*feuille 1/4*)
Cadastre du Québec
Circonscription foncière de Stanstead

Tenants et aboutissants		Mesures
Nord-est	3 275 706 (copropriété)	40,00 m
Sud-est	3 275 672 (copropriété)	41,50 m
Sud-ouest	3 485 270 (rue du Versant)	40,00 m
Nord-ouest	3 275 706 (copropriété)	41,50 m

Superficie : 1 660,0 mètres carrés

II.3 b- PARTIE PRIVATIVE

Les parties privatives visées par ce certificat de localisation situées à l'adresse municipale **2308, place du Village, unités 310 à 319, Ville de Magog** sont des appartements désignés comme étant les lots :



1473, rue du Sud
Cowansville (Québec)
J2K 2Z3
T 450 263-9956 | F 450 243-4205

BOUCHERVILLE - BROSSARD
CHAMBLY - LAC-BROME
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

SANS FRAIS : 1 800 363-1900
BERARDTREMBLAY.COM

<u>Lot :</u>	<u>Adresse municipale :</u>	<u>Quote-part de la Partie commune</u>
3 275 685	2308, place du Village, #316	9,87%
3 275 697	2308, place du Village, #310	10,27%
3 275 698	2308, place du Village, #311	10,27%
3 275 699	2308, place du Village, #312	9,40%
3 275 700	2308, place du Village, #313	12,48%
3 275 701	2308, place du Village, #314	12,48%
3 275 702	2308, place du Village, #315	9,40%
3 275 703	2308, place du Village, #317	7,98%
3 275 704	2308, place du Village, #318	7,98%
3 275 705	2308, place du Village, #319	9,87%

Les dimensions cadastrales desdits lots sont telles que montrées aux plans ci-annexés et correspondent à l'occupation actuelle (*feuilles 2/4 à 4/4*).

II.4 Concordance entre cadastre et cadastre rénové

Les mesures et la contenance des lots ont été reportées intégralement sur le plan cadastral de rénovation (lot reporté). Toutefois, les limites issues du plan cadastral de rénovation ne concordent pas tous avec notre analyse foncière, tel que mentionné au point II.5.

II.5 Concordance entre l'occupation, le(s) titre(s) et le cadastre

Pour le lot 3 275 684, il y a concordance entre l'occupation, les titres et le cadastre.

Pour le lot 3 275 687, la partie commune étant le gros œuvre (les murs communs) et les lots 3 275 685, 3 275 697, 3 275 699, 3 275 702 et 3 275 705, étant des parties privatives, il y a des discordances entre l'occupation et le cadastre :

Pour le lot 3 275 685, j'ai constaté qu'une (1) ouverture a été pratiquée dans un mur commun et que celle-ci n'apparaît pas au plan cadastral. Par le fait même, il y a une différence mineure entre le volume calculé et celui donné au cadastre.

Pour le lot 3 275 697, j'ai constaté qu'une (1) ouverture a été pratiquée dans un mur commun et que celle-ci n'apparaît pas au plan cadastral. Par le fait même, il y a une différence mineure entre le volume calculé et celui donné au cadastre. J'ai aussi constaté que deux (2) parties de mur commun sont absentes physiquement dans l'unité mais que deux (2) autres parties de mur ont été ajoutées. Bien qu'il me fût impossible de déterminer si lesdites parties de mur ajoutées étaient des murs communs, il est à noter que pour le présent certificat de localisation, je les ai considérées comme faisant partie des murs communs.

Pour le lot 3 275 699, j'ai constaté que deux (2) ouvertures ont été



1473, rue du Sud
Cowansville (Québec)
J2K 2Z3
T 450 263-9956 | F 450 243-4205

BOUCHERVILLE - BROSSARD
CHAMBLY - LAC-BROME
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

SANS FRAIS : 1 800 363-1900
BERARDTREMBLAY.COM

pratiquées dans des murs communs et que ceux-ci n'apparaissent pas au plan cadastral. Par le fait même, il y a une différence mineure entre le volume calculé et celui donné au cadastre. J'ai aussi constaté qu'un (1) mur commun est absent physiquement dans l'unité mais qu'un (1) autre mur a été ajoutée. Bien qu'il me fût impossible de déterminer si ledit mur ajouté était un mur commun, il est à noter que pour le présent certificat de localisation, je l'ai considéré comme faisant partie des murs communs.

Pour le lot 3 275 702, j'ai constaté que deux (2) ouvertures ont été pratiquées dans des murs communs et que ceux-ci n'apparaissent pas au plan cadastral. Par le fait même, il y a une différence mineure entre le volume calculé et celui donné au cadastre.

Pour le lot 3 275 705, j'ai constaté que deux (2) ouvertures ont été pratiquées dans des murs communs et que ceux-ci n'apparaissent pas au plan cadastral. Par le fait même, il y a une différence mineure entre le volume calculé et celui donné au cadastre.

Le tout tel que montré au plan joint.

Une correction cadastrale, impliquant le syndicat de la copropriété et une modification de la déclaration de copropriété, pourrait régulariser la situation.

II.6 Description des occupations

Pour le lot 3 275 684 (partie commune extérieure), il n'y a aucune marque d'occupation apparente ceinturant l'immeuble présentement à l'étude.

II.7 Empiètement

Tel que mentionné au point II.4, certaines parties privatives empiètent dans les murs communs faisant partie du lot 3 275 687 et vice-versa.

Les stationnements en gravier empiètent sur les lots voisins 3 275 672 et 3 275 706; une servitude a été consentie à cet effet.

Il n'y a aucun autre empiètement apparent, souffert ou exercé.

II.8 Référence à une ligne bornée

Les limites du terrain n'ayant jamais été établies par bornage, demeurent l'opinion du soussigné suivant les renseignements obtenus par le mesurage, l'observation des lieux et ceux fournis par les documents que j'ai pu recueillir.



1473, rue du Sud
Cowansville (Québec)
J2K 2Z3
T 450 263-9956 | F 450 243-4205

BOUCHERVILLE - BROSSARD
CHAMBLY - LAC-BROME
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

SANS FRAIS : 1 800 363-1900
BERARDTREMBLAY.COM

Section III : ÉTAT DES CONSTRUCTIONS

III.1 Levé topographique

Le mesurage de vérification pour les parties privatives a été effectué le vingt-sixième jour du mois de juin de l'an deux mille dix-neuf.

Le troisième jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-neuf, j'ai effectué les opérations d'arpentage nécessaires afin de contrôler l'occupation et vérifier les limites de l'immeuble, ce m'assurant de couvrir un territoire suffisant pour justifier mon opinion et ce, sans égard à la prescription acquisitive.

III.2 Description des constructions

Une habitation en copropriété, comprenant trois (3) étages et ayant une remise attenante au premier étage, dont le parement est de vinyle et de stuc, est érigée au 2308 de la place du Village, unités 310 à 319, en la municipalité de la Ville de Magog.

J'ai également localisé sur cet emplacement, une remise comprenant un (1) étage de thermoplastique.

Section IV : CONTRAINTES À L'EXERCICE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

IV.1 Ouvertures et vues

La construction respecte les normes prescrites par les articles 993 à 996 du *Code civil du Québec*.

Les ouvertures, vues et saillies que les parties privatives pourraient avoir entre elles ou avec les parties communes, et qui pourraient entrer en contradiction avec les dispositions des articles 993 à 995 du *Code Civil du Québec* ont été régularisées en vertu des dispositions des articles 2.4 et 18.8 de la déclaration de copropriété numéro 154 496.

IV.2 Mitoyenneté

Il n'y a aucun mur mitoyen avec d'autres bâtisses.

IV.3 Servitudes

Les servitudes suivantes sont inscrites au Registre foncier du Québec en ligne, circonscription foncière de Stanstead :

- 1- À l'index du lot 5A du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre du Canton de Magog, une servitude pour le maintien d'un puits artésien, est publiée sous le numéro 58 207.



ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

1473, rue du Sud
Cowansville (Québec)
J2K 2Z3
T 450 263-9956 | F 450 243-4205

BOUCHERVILLE - BROSSARD
CHAMBLY - LAC-BROME
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

SANS FRAIS : 1 800 363-1900
BERARDTREMBLAY.COM

- 2- À l'index du lot 5A du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre du Canton de Magog, une servitude de passage, est publiée sous le numéro 71 221.
- 3- À l'index du lot 5A du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre du Canton de Magog, une servitude de passage, est publiée sous le numéro 101 010.
- 4- À l'index des lots 16 et 18 du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre du Canton de Magog, une servitude de non élévation au-delà de 42 pieds, est publiée sous le numéro 143 465. Toutefois, elle semble avoir fait l'objet d'une renonciation en vertu de l'acte publié à l'index desdits lots sous le numéro 145 575. Cependant, le numéro de l'acte renoncé inscrit dans l'acte de renonciation n'est pas le bon; on mentionne plutôt que c'est l'acte publié sous 142 856 qui est annulé. De plus, il est aussi inscrit à l'index des immeubles desdits lots que c'est l'acte publié sous 143 571 qui est annulé.
- 5- À l'index des lots 16 et 18 du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre du Canton de Magog, une servitude de restriction, est publiée sous le numéro 143 571. Cette servitude serait annulée par l'acte publié à l'index desdits lots sous le numéro 145 575; toutefois cela n'est pas écrit clairement dans ledit acte.
- 6- à l'index du lot 62 du Rang 16 du Canton de Bolton du cadastre du Canton de Magog, une servitude de passage en faveur dudit lot, est publiée sous le numéro 154 028, telle qu'illustré sur le plan 1-4 ci-joint.
- 7- à l'index du lot 62-1 du cadastre du Rang 16 Canton de Bolton/Canton de Magog, une servitude réciproque de passage et de stationnement, est publiée sous le numéro 154 508.
- 8- Une servitude de vue et de passage est contenue à la déclaration de copropriété publiée sous le numéro 154 496.
- 9- Une servitude de vue et de passage est contenue à la déclaration de copropriété publiée sous le numéro 171 752.

IV.4 Service public

Aucune ligne de distribution aérienne n'a été localisée.

IV.5 Avis

Aucun avis d'expropriation ou avis de réserves pour fins publiques ne sont inscrits comme tels au Registre foncier du Québec en ligne contre l'immeuble.



1473, rue du Sud
Cowansville (Québec)
J2K 2Z3
T 450 263-9956 | F 450 243-4205

BOUCHERVILLE - BROSSARD
CHAMBLY - LAC-BROME
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

SANS FRAIS : 1 800 363-1900
BERARDTREMBLAY.COM

IV.6 Biens patrimoniaux (Culturels)

Il n'y a rien de publié au Registre foncier du Québec en ligne à l'effet que ladite propriété constitue un bien patrimonial ou qu'il soit situé, en tout ou en partie, à l'intérieur d'une aire de protection ou d'un site patrimonial, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ chapitre P-9.002). Il n'y a aucune disposition similaire apparaissant au règlement municipal de zonage.

IV.7 Zonage agricole

L'immeuble ci-haut désigné n'est pas situé à l'intérieur des limites de la zone agricole permanente de la municipalité de la Ville de Magog, en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (RLRQ chapitre P-41.1).

IV.8 Règlements municipaux

- a) L'immeuble est situé à l'intérieur de la zone Df10R; selon son aspect extérieur, la construction s'y trouvant serait actuellement autorisée dans cette zone.
- b) L'habitation détenue en copropriété est conforme au règlement municipal actuel en ce qui concerne sa position par rapport aux limites de l'immeuble.
- c) La remise est conforme au règlement municipal actuel en ce qui concerne sa position par rapport aux limites de l'immeuble.

IV.9 Zone d'inondation et de protection riveraine

a) en rapport avec la Convention Canada / Québec

L'immeuble n'est pas situé à l'intérieur d'une zone d'inondation cartographiée en vertu de la *Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation et au développement durable des ressources en eau*, signée en 1976 et ses modifications subséquentes.

b) en rapport avec la Politique de protection des rives

L'immeuble n'est pas situé à l'intérieur d'une bande de protection riveraine établie par le règlement municipal de zonage pris en vertu du décret concernant la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (chapitre Q-2, r. 35).

c) en rapport avec le règlement municipal de zonage

L'immeuble est complètement situé à l'intérieur d'une zone de protection, d'une bande de protection, d'une zone d'inondation ou d'une zone à risque établie par le règlement municipal de zonage. Il s'agit de la zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans.



ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES

1473, rue du Sud
Cowansville (Québec)
J2K 2Z3
T 450 263-9956 | F 450 243-4205

BOUCHERVILLE - BROSSARD
CHAMBLY - LAC-BROME
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

SANS FRAIS : 1 800 363-1900
BERARDTREMBLAY.COM

IV.10 Zone aéroportuaire

L'immeuble n'est pas situé à l'intérieur d'une zone aéroportuaire, établie par un règlement adopté sous l'autorité de la *Loi sur l'aéronautique* (L.R.C., c. A-2) et déposé au Registre foncier du Québec en ligne, circonscription foncière de Stanstead.

IV.11 Régie du logement

La propriété ne semble pas faire partie d'un ensemble immobilier au sens de l'article 45 de la *Loi sur la Régie du Logement* (RLRQ chapitre R-8.1); en effet, aucune dépendance ni accessoire ne sont utilisés en commun avec d'autres immeubles adjacents appartenant au même propriétaire.

Section V : SYSTÈME DE MESURE

Toutes les dimensions dans ce certificat de localisation sont en mesures métriques (S.I.).

Section VI : BUT DU CERTIFICAT DE LOCALISATION

Ce certificat de localisation et le plan annexé qui en fait partie intégrante, ont été préparés à la demande de **Pavillon 310 C.A.** dans le but d'un financement et/ou d'une transaction, et ne peuvent être utilisés ou invoqués pour une autre fin sans l'autorisation écrite du soussigné.

Le tout tel que montré sur le plan ci-annexé et portant le numéro de minute 4283, en date du 17 juillet 2019.

En foi de quoi, j'ai fait et signé le présent certificat de localisation, à Cowansville, ce dix-septième jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-neuf, sous la minute quatre mille deux cent quatre-vingt-trois de mon répertoire dont l'original demeure à mon étude au dossier 28 594.

SIGNÉ NUMÉRIQUEMENT :

Philippe Tremblay
Arpenteur-géomètre



ARPEN TEURS-GÉOMÈTRES

1473, rue du Sud
Cowansville (Québec)
J2K 2Z3
T 450 263-9956 | F 450 243-4205

BOUCHERVILLE - BROSSARD
CHAMBLY - LAC-BROME
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

SANS FRAIS : 1 800 363-1900
BERARDTREMBLAY.COM

Copie conforme de l'original
émise le _____

par _____
Philippe Tremblay a.-g.